



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Statistiques

Question écrite n° 59027

### Texte de la question

En octobre 1991, après une longue série de déficits mensuels, la balance commerciale de la France a été excédentaire de 6,6 milliards de francs. Ces bonnes performances sont surtout dues à deux opérations exceptionnelles, à savoir : l'exportation d'un paquebot facture 1,7 milliard de francs ; la prise en compte dans nos ventes à l'étranger du satellite Telecom 2A pour un montant de 2,5 milliards de francs alors qu'il s'agit d'un matériel monté en France pour le compte de commanditaires français et qui doit être mis sur orbite par la fusée Ariane. En fait, les douanes françaises considèrent les DOM-TOM comme des pays étrangers car les produits de la métropole destinés à ces départements améliorent les scores de nos exportations et les produits en provenance de ces mêmes départements alourdissent nos importations. Aussi, M Germain Gengenwin demande à M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur s'il ne conviendrait pas de revoir ce système qui fausse les résultats de la balance commerciale.

### Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact que les départements et territoires d'outre-mer sont exclus du territoire douanier et qu'à ce titre les échanges commerciaux de la métropole avec les DOM-TOM sont comptabilisés dans le commerce extérieur de la France. En revanche, la balance des paiements est établie pour l'ensemble du territoire de la République. Cela impose, pour passer de la balance commerciale douanière au solde des marchandises figurant dans la balance des transactions courantes, une double correction : on enlève l'excédent de la France vis-à-vis des DOM-TOM (28,7 milliards de francs en 1991) ; on ajoute le déficit des DOM-TOM vis-à-vis de l'étranger (- 14,8 milliards de francs en 1991). Cela aggrave le déficit du commerce extérieur en balance des paiements de la valeur du déficit commercial des DOM-TOM, soit en 1991 de 43,5 milliards de francs. Cette aggravation est sans doute contrebalancée par un excédent touristique important, mais mal connu : de nombreux paiements liés à l'activité touristique des DOM-TOM sont en effet réalisés au siège social métropolitain des agences françaises. Voir tableau dans le JO no 23 (année 1992).

### Données clés

**Auteur :** [M. Gengenwin Germain](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59027

**Rubrique :** Commerce extérieur

**Ministère interrogé :** industrie et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 1992, page 2719